Description du travail	Tarif 2020		Tarif 2021		Tarif 2022		Tarif 2023		Tarif 2024	
	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%
Prestations relatives au compteur										
Ouverture et fermeture de compteurs sur rendez-vous (à la demande du client)										
Ouverture d'un compteur électricité ou gaz (par EAN)	90,00 €	108,90 €	95,00 €	114,95 €	100,00 €	121,00 €	105,00 €	127,05 €	110,00 €	133,10 €
Fermeture d'un compteur électricité ou gaz dans le cadre d'un déménagement	Gratuit		Gratuit		Gratuit		Gratuit		Gratuit	
Ouverture et fermeture de compteurs sans rendez-vous (à la demande du fournisseur d'énergie)										
Coupure d'un compteur suite à un scénario de fin de contrat de fourniture ou à la demande du fournisseur, pour un client non-résidentiel (par EAN)	139,00 €	168,19 €	142,00 €	171,82 €	144,00 €	174,24 €	147,00 €	177,87 €	150,00 €	181,50 €
Réouverture urgente d'un compteur le jour ouvrable suivant la demande (par EAN)	180,00 €	217,80 €	190,00 €	229,90 €	200,00 €	242,00 €	210,00 €	254,10 €	220,00 €	266,20 €
Réouverture urgente d'un compteur le jour même de la demande si cette demande est faite avant 15h (par EAN)	180,00 €	217,80 €	190,00 €	229,90 €	200,00 €	242,00 €	210,00 €	254,10 €	220,00 €	266,20 €
Réouverture urgente d'un compteur le jour même de la demande si cette demande est faite après 15h (par EAN)	360,00 €	435,60 €	380,00 €	459,80 €	400,00 €	484,00 €	420,00 €	508,20 €	440,00 €	532,40 €
Demande d'annulation d'un scénario de coupure pendant la "frozen period" (quelques jours avant la date effective) / Request Unlock (MIG 6)	49,00 €	59,29 €	50,00 €	60,50 €	51,00 €	61,71 €	52,00 €	62,92 €	52,00 €	62,92 €
Relevé de compteur										
Relevé sur demande d'un compteur électricité ou gaz	41,00 €	49,61 €	38,00 €	45,98 €	35,00 €	42,35 €	33,00 €	39,93 €	30,00 €	36,30 €
Contrôle de compteur										
Contrôle de l'exactitude d'un compteur électrique par comparaison à un compteur étalon	258,00 €	312,18 €	255,00 €	308,55 €	251,00 €	303,71 €	248,00 €	300,08 €	244,00 €	295,24 €
Contrôle de l'exactitude d'un compteur gaz ou électricité, en laboratoire, avec remplacement du compteur	388,00 €	469,48 €	367,00 €	444,07 €	346,00 €	418,66 €	325,00 €	393,25 €	303,00 €	366,63 €
Travaux divers										
Réalisation d'une fouille	459,00 €	555,39 €	485,00 €	586,85 €	511,00 €	618,31 €	537,00 €	649,77 €	563,00 €	681,23 €
Réduction pour fouille commune	- 243,00 €	- 294,03 €	- 247,00 €	- 298,87 €	- 251,00 €	- 303,71 €	- 256,00 €	- 309,76 €	- 261,00 €	- 315,81 €
Réalisation d'une tranchée en zone de recul (par mètre)	144,00 €	174,24 €	151,00 €	182,71 €	158,00 €	191,18 €	166,00 €	200,86 €	173,00 €	209,33 €
Réalisation d'un percement de façade	111,00 €	134,31 €	116,00 €	140,36 €	121,00 €	146,41 €	127,00 €	153,67 €	132,00 €	159,72 €
Ejecter un branchement gaz ou électrique	135,00 €	163,35 €	137,00 €	165,77 €	140,00 €	169,40 €	142,00 €	171,82 €	145,00 €	175,45 €
Livraison et placement d'une armoire extérieure pour un compteur gaz et un compteur électrique	1.032,00 €	1.248,72 €	1.048,00 €	1.268,08 €	1.067,00 €	1.291,07 €	1.086,00 €	1.314,06 €	1.107,00 €	1.339,47 €
Déplacement inutile d'un technicien	135,00 €	163,35 €	136,00 €	164,56 €	137,00 €	165,77 €	138,00 €	166,98 €	139,00 €	168,19 €
Déplacement inutile d'une équipe (gaz ou électricité)	404,00 €	488,84 €	440,00 €	532,40 €	480,00 €	580,80 €	523,00 €	632,83 €	571,00 €	690,91 €
Main d'œuvre en régie (par heure)	130,00 €	157,30 €	132,00 €	159,72 €	134,00 €	162,14 €	137,00 €	165,77 €	139,00 €	168,19 €
Surcoût pour heure de prestation en dehors des heures de service sauf si mentionné dans le tarif (par heure)	93,00 €	112,53 €	95,00 €	114,95 €	97,00 €	117,37 €	98,00 €	118,58 €	100,00 €	121,00 €
Renouvellement cylindre et clé	517,00 €	625,57 €	525,00 €	635,25 €	534,00 €	646,14 €	544,00 €	658,24 €	554,00 €	670,34 €
Clé supplémentaire, nouvelle clé (à retirer en nos bureaux)	23,00 €	27,83 €	24,00 €	29,04 €	24,00 €	29,04 €	25,00 €	30,25 €	25,00 €	30,25 €
Travaux liés à un lotissement	sur devis		sur devis		sur devis		sur devis		sur devis	
Déplacement d'installations de Sibelga hors compteurs et branchements BT/BP	sur devis		sur devis		sur devis		sur devis		sur devis	
Remise en état suite dégat sur une installation de comptage électrique jusqu'à 25 kVA ou gaz jusqu'à 10 m³/h	265,00 €	320,65 €	270,00 €	326,70 €	275,00 €	332,75 €	280,00 €	338,80 €	284,00 €	343,64 €

Description du travail	Tarif 2020		Tarif 2021		Tarif 2022		Tarif 2023		Tarif 2024	
	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%
Prestations diverses										
Recherche de l'historique d'un point de fourniture (maximum 5 compteurs)	61,00 €	73,81 €	65,00 €	78,65 €	69,00 €	83,49 €	74,00 €	89,54 €	78,00 €	94,38 €
Recherche de l'historique d'un point de fourniture (par 5 compteurs supplémentaires)	32,00 €	38,72 €	34,00 €	41,14 €	36,00 €	43,56 €	38,00 €	45,98 €	39,00 €	47,19 €
Frais administratifs pour modification d'offre, modification de la TVA dans la facture ou annulation de travaux (*)	25,00 €	30,25 €	25,00 €	30,25 €	25,00 €	30,25 €	26,00 €	31,46 €	26,00 €	31,46 €
Report de rendez-vous ou annulation de travaux dans les 2 jours ouvrables du rendez-vous prévu (**)	101,00 €	122,21 €	110,00 €	133,10 €	120,00 €	145,20 €	131,00 €	158,51 €	143,00 €	173,03 €
Report de rendez-vous ou annulation de travaux plus de 2 jours ouvrables avant le rendez-vous prévu (**)	Gratuit		Gratuit		Gratuit		Gratuit		Gratuit	

(*) Modification demandée par le client

(**) En cas d'annulation de travaux sans replanification, les frais administratifs sont dûs

Consommation hors contrat et atteinte à l'intégrité d'une installation de comptage (valable à partir du 01/04/2024)										
Tarif par défaut en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès inactif, pour la quantité d'énergie consommée sans contrat (par kWh) (1)									115% MP (*)	
Tarif minoré en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès inactif, pour la quantité d'énergie consommée sans contrat (par kWh) (2)									100% PM (*)	
Tarif majoré en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès inactif, pour la quantité d'énergie consommée sans contrat (par kWh) (3)									150% PM (*)	
Tarif spécifique en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès, pour la quantité d'énergie consommée lorsqu'il a été porté atteinte à l'intégrité de l'équipement de comptage (par kWh) (4)									115% PM (*)	
Tarif minoré en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès actif, pour la quantité d'énergie consommée lorsqu'il a été porté atteinte à l'intégrité de l'équipement de comptage (par kWh) (5)									100% PM (*)	
Tarif par défaut en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès, pour la quantité d'énergie consommée lorsqu'il a été porté atteinte à l'intégrité de l'équipement de comptage (par kWh) (6)									150% PM (*)	
Forfait recherche administrative et facturation dans le cas de consommation hors contrat									176,00 €	212,96 €
Forfait recherche administrative avec visite terrain et facturation dans le cas de consommation hors contrat									315,00 €	381,15 €
Forfait suite à une constatation d'atteinte à l'intégrité d'une installation de comptage élec ou gaz (compteur standard de calibre jusqu'à G25). Si calibre compteur gaz supérieur à G25, à majorer du prix du déplacement d'un compteur de même calibre (7)									754,00 €	912,34 €

(*) Prix maximum Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié

(1) Dans le cadre de l'article 6 §2, alinéa 1, du Règlement Technique Electricité et de l'article 9 §2, alinéa 1, du Règlement Technique Gaz.

(2) Tarif appliqué lorsque les conditions prévues par le règlement technique pour une prise de contrat rétroactive par le fournisseur sont réunies mais que le fournisseur la refuse (Article 1.13 §9, 3° du règlement technique électricité et article 9quinquies, §9, 3° du règlement technique gaz)

(3) Tarif en cas de récidive ou de refus d'accès (selon article 1.13 §4, 2° du règlement technique électricité et article 9quinquies, §4, 2° du règlement technique gaz)

(4) Lorsque les circonstances de fait permettent d'établir que le tarif par défaut n'est pas adapté au cas d'espèce (Article 1.9 §1 du règlement technique électricité et article 9, §1er du règlement technique gaz)

(5) Lorsqu'il résulte du règlement technique que le tarif par défaut n'est pas applicable (selon le §4 de l'article 1.10 du règlement technique électricité et article 9bis, §4 du règlement technique gaz, en cas de'URDs successifs qui satisfont aux conditions du §1 de cet article)

(7) Dans le cadre de l'article 219 §2, dernier alinéa du Règlement Technique Electricité et de l'article 178 §2, dernier alinéa du Règlement Technique Gaz.

Consommation hors contrat et atteinte à l'intégrité d'une installation de comptage (valable jusqu'au 31/03/2024 inclus)										
Tarif par défaut en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès inactif, pour la quantité d'énergie consommée sans contrat (par kWh) (1)	165% PM (*)		165% PM (*)		165% PM (*)		165% PM (*)		165% PM (*)	
Tarif minoré net en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès inactif, pour la quantité d'énergie consommée sans contrat (par kWh) (2)	100% PM (*)		100% PM (*)		100% PM (*)		100% PM (*)		100% PM (*)	
Tarif minoré en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès inactif, pour la quantité d'énergie consommée sans contrat (par kWh) (3)	125% PM (*)		125% PM (*)		125% PM (*)		125% PM (*)		125% PM (*)	
Tarif majoré en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès, pour la quantité d'énergie consommée lorsqu'il a été porté atteinte à l'intégrité de l'équipement de comptage (par kWh) (4)	200% PM (*)		200% PM (*)		200% PM (*)		200% PM (*)		200% PM (*)	
Réduction pour paiement avant échéance de la facture (par kWh) (5)	-25% PM (*)		-25% PM (*)		-25% PM (*)		-25% PM (*)		-25% PM (*)	
Forfait recherche administrative et facturation dans le cas de consommation hors contrat	164,00 €	198,44 €	167,00 €	202,07 €	170,00 €	205,70 €	173,00 €	209,33 €	176,00 €	212,96 €
Forfait recherche administrative avec visite terrain et facturation dans le cas de consommation hors contrat	299,00 €	361,79 €	303,00 €	366,63 €	307,00 €	371,47 €	311,00 €	376,31 €	315,00 €	381,15 €
Forfait suite à une constatation d'atteinte à l'intégrité d'une installation de comptage élec ou gaz (compteur standard de calibre jusqu'à G25). Si calibre compteur gaz supérieur à G25, à majorer du prix du déplacement d'un compteur de même calibre (6)	702,00 €	849,42 €	714,00 €	863,94 €	726,00 €	878,46 €	740,00 €	895,40 €	754,00 €	912,34 €

(*) Prix maximum Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié

(1) Dans le cadre de l'article 6 §2, alinéa 1, du Règlement Technique Electricité et de l'article 9 §2, alinéa 1, du Règlement Technique Gaz.

(2) Dans le cadre de l'article 6 §2, alinéa 2, 1er tiret, du Règlement Technique Electricité et de l'article 9 §2, alinéa 2, 1er tiret, du Règlement Technique Gaz.

(3) Dans le cadre de l'article 6 §2, alinéa 2, 2è et 3è tirets, du Règlement Technique Electricité et de l'article 9 §2, alinéa 2, 2è et 3è tirets, du Règlement Technique Gaz.

(4) Dans le cadre de l'article 6 §2, alinéa 3, du Règlement Technique Electricité et de l'article 9 §2, alinéa 3, du Règlement Technique Gaz.

(5) Pas applicable sur le tarif EBT312 (100% PM).

(6) Dans le cadre de l'article 219 §2, dernier alinéa du Règlement Technique Electricité et de l'article 178 §2, dernier alinéa du Règlement Technique Gaz.